



Union des Villes et
Communes de Wallonie asbl
Fédération des CPAS



ASSOCIATION
DE LA VILLE ET
DES COMMUNES DE LA REGION
DE BRUXELLES-CAPITALE
SECTION CPAS



MEMORANDUM COMMUNAUTAIRE

DES CENTRES PUBLICS D'ACTION SOCIALE

DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

Au niveau communautaire

Points communs à la Section CPAS de l'AVCB et à l'UVCW

1. AIDE A LA JEUNESSE – TUTELLE DES MINEURS

Depuis la modification de la loi relative à la tutelle des mineurs, les CPAS rencontrent des difficultés suite aux problèmes d'interprétations qui se posent dans la pratique. Alors que le rôle du CPAS est légalement résiduaire (puisqu'il est désigné tuteur lorsque personne n'accepte cette mission), de plus en plus de CPAS se voient chargés de cette mission lourde de responsabilités.

Au niveau de l'agrément, nous rappelons le fait que certains établissements de CPAS¹ ne sont toujours pas agréés. Ces maisons accueillent des jeunes depuis de très nombreuses années et soulagent conséquemment les services de l'aide à la jeunesse quant à l'aide qu'ils peuvent apporter. L'investissement des CPAS, réalisé sur fonds propres depuis le début, doit être soutenu et encouragé. Une reconnaissance au niveau de l'agrément de ces établissements assurerait la pérennité des services; et à défaut, priverait les intervenants sociaux locaux d'un service de qualité qui répond avec toute l'efficacité requise aux nombreuses demandes tant judiciaires que des services de l'aide à la jeunesse.

Nous demandons:

- une évaluation du système de tutelle des mineurs sur les enfants abandonnés prévu dans la loi du 8 juillet 1976 (art. 63 à 68);*
- que les établissements pour enfants développés par les CPAS soient agréés et subventionnés par la Communauté française.*

2. ENSEIGNEMENT – INFIRMIERES, AIDE SOIGNANTES ET PROFESSIONNELS DES SOINS DE SANTE

Dans le secteur des maisons de repos, le manque d'infirmières reste récurrent et préoccupant. Au vu du vieillissement de la population, cette difficulté est appelée à grandir. L'attractivité du métier doit faire l'objet d'une attention toute particulière de la Communauté française dans le cadre de la formation de base (et de ses passerelles).

Une personne qui a aujourd'hui un diplôme d'aide-soignant ne peut entamer une deuxième année d'infirmière. De même, il n'y a pas de cursus spécifique pour des membres du personnel soignant non reconnus comme aide-soignants qui aujourd'hui veulent le devenir. Ces deux possibilités existent en Communauté flamande.

¹ Tournai et Charleroi.

Aujourd'hui, sept infirmières sur dix des maisons de repos sont détentrices d'un brevet. Cette formation leur permet d'exercer sans problème dans ces maisons. De manière récurrente, il est question de ne plus former que des graduées. Cette mesure aboutirait à un manque d'effectif. Il est à prévoir qu'elle creuse le taux d'échec voire décourage des candidat(e)s à la formation. Certaines personnes ont les moyens pour réussir des études de brevetée mais pas de graduée. En outre, des jeunes intéressés par le métier risquent de ne pas entamer la formation par crainte que la barre soit "trop haut" pour eux.

Plus généralement, la gériatrie reste abordée de façon limitée dans le cursus de base des professionnels de soins de santé.

Nous demandons que la Communauté française, dans le cadre de son enseignement:

- améliore l'attractivité du métier d'infirmière;*
- développe les passerelles de la fonction d'aide-soignante vers celle d'infirmières;*
- instaure un cursus spécifique pour les membres du personnel soignant qui souhaite aujourd'hui devenir aide-soignant;*
- maintienne la formation d'infirmière brevetée;*
- renforce l'enseignement de la gériatrie dans le cursus de base des professionnels de soins de santé.*

3. ASSURANCE AUTONOMIE

L'APA (aide pour la personne âgée) va être communautarisée. C'est un forfait mensuel qui dépend du degré d'autonomie et qui est lié à des conditions médicales et de ressources.

Nous avons revendiqué dans notre mémorandum régional l'instauration d'une « assurance autonomie » au départ de l'APA. Des Bruxellois vont vivre en Wallonie et des Wallons à Bruxelles. C'est aussi vrai pour les aînés. Il ne serait pas sain que deux aînés vivant dans la même maison de repos bénéficient de deux montants différents d'assurance autonomie.

Nous demandons dès lors une harmonisation de l'assurance autonomie pour Bruxelles et la Wallonie.

4. GRATUITÉ ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES

Les deux raisons qui amènent les personnes à introduire une demande d'équivalence de diplômes sont la poursuite de leurs études et la recherche d'un emploi en Belgique. Sans équivalence de diplôme, la personne devra se limiter à un niveau d'études faible, ce qui réduira ses chances de décrocher un emploi.

Le prix à payer pour obtenir l'équivalence d'un diplôme peut s'avérer dissuasif pour les personnes désireuses d'entamer ce type de procédure. En effet, en plus de s'acquitter de la somme de 174 euros, correspondant aux frais administratifs, viennent s'ajouter d'autres frais liés à la traduction des documents par un traducteur juré et à l'établissement de copies conformes.

D'autre part, la procédure est considérée lourde et fastidieuse, particulièrement pour les personnes exilées, lesquelles ne sont pas toujours en mesure d'obtenir les documents réclamés dans leur pays d'origine.

Ces différents obstacles peuvent être très décourageants pour des personnes fragiles tant sur le plan financier, social ou psychologique.

Ce pourquoi nous demandons l'exonération du paiement de la procédure pour toute personne bénéficiant d'un revenu inférieur ou égal au revenu d'intégration.

5. ETUDIANTS SOUTENUS PAR LES CPAS

10% du public CPAS financièrement aidé poursuit des études de plein exercice, que ce soit dans l'enseignement secondaire ou via des études supérieures.

Certains sont également suivis par les services sociaux des Hautes Ecoles et des Universités.

Dans le cadre de la démocratisation de l'enseignement et du décret paysage, une concertation régulière et structurelle doit être prévue avec les fédérations de CPAS et avec les services sociaux des Universités et des Hautes Ecoles autour des étudiants en situation de difficultés financières.